



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 avril 2026 à **18 heures 00**,  
Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie  
Sous la présidence de **Monsieur Pierre SZCZYPINSKI, Maire**  
En suite d'une convocation en date du 3 avril 2026

### Étaient présents :

M. SZCZYPINSKI Pierre  
Mme LAVARDE Lydie  
M. KRAWCZYK Romain  
Mme ADAMCZEWSKI Sandra  
Mme VENDEVILLE Pascale  
M. HERBAUT Olivier  
Mme CUEVAS Isabelle  
M. FIDER Samuel  
Mme RENAULT Monique  
Mme LION Gaëtane  
M. GRYSOY Bruno  
Mme MACIEJEWSKI Nadine  
M. CRETON Alain  
M. BROUTIN Michel  
Mme NIVESSE Colette  
Mme HEWUSZ Brigitte  
Mme RAMU Christine  
M. LELEUX Teddy  
Mme CAMUS Angélique  
M. PINATON Kévin  
M. DESSAILLY Valentin  
M. MOUTAOUKIL Brahim  
M. ELMOSTEFA Mohammed  
Mme WASILEWSKI Marie  
Mme VIENNE Valérie  
Mme DELMARE Emma  
M. TABARY Valentin

### Absents excusés et représentés

M. VERCRUYSSSE Thomas donne procuration à M. KRAWCZYK Romain  
M. LEROY Florian donne procuration à Mme ADAMCZEWSKI Sandra

### Absents non excusés : 0

Secrétaire de séance : M. KRAWCZYK Romain

En exercice : 29

Présent(s) : 27

Absents - Procuration(s) : 2

Absent(s) :

Accusé de réception en préfecture  
062-216202499-20260428-DEL2026-1004-13-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026



**DÉLIBÉRATION : DEL2026-1004-013**

**DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ECOLE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

**Vu** le Code de l'éducation et notamment son article D.411-1,

**Considérant** que dans chaque école, le Conseil d'école est composé du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal ;

**Considérant** que la Commune de Courcelles-lès-Lens possède sur son territoire 5 écoles ou groupe scolaire ;

**Considérant** dès lors qu'il revient au Conseil municipal de désigner 1 représentant par école ;

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Article 1 : DECIDE à l'unanimité** de s'affranchir du vote à bulletins secrets.

**Article 2 : DESIGNNE** ses représentants dans les écoles de la Commune :

- Ecole Nicolas de Condorcet : Angélique CAMUS
- Ecole Edmond Delaby : Kévin PINATON
- Ecole Marcelle Cloez : Christine RAMU
- Ecole Roger Salengro : Alain CRETON
- Groupe scolaire Paul Sion : Isabelle CUEVAS

Accusé de réception en préfecture  
062-216202499-20260428-DEL2026-1004-13-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026



En exercice : 29  
Présent(s) : 27  
Procuration(s) : 2  
Votant(s) : 29  
Exprimé(s) : 29

Pour : 23  
Contre : 6  
Abstention(s) : 0

**ADOPTÉE A LA MAJORITE**

(M. MOUTAOUKIL, M. TABARY, Mme VIENNE,  
Mme DELMARE, M. ELMOSTEFA,  
Mme WASILEWSKI ont voté contre)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication ou de soin d'affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,  
Pierre SZCZYPINSKI



Le secrétaire de séance,  
Romain KRAWCZYK

Pour Extrait certifié conforme au Registre  
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales)  
**Courcelles-lès-Lens, le 13 avril 2026**

Accusé de réception en préfecture  
062-216202499-20260428-DEL2026-1004-13-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026